COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE LA RIVE-NORD

PRÉPARATION À LA RENCONTRE D'ORGANISATION DES FUNÉRAILLES AVEC VOTRE CONSEILLER

*** Veuillez prévoir entre 2 et 3 heures pour la rencontre avec le conseiller. ***

S'il vous plait, veuillez apporter :

□ **Pour une exposition de corps, veuillez apporter les vêtements et sous-vêtements de la personne décédée**. Prévoir des manches longues et pas de décolleté.

Si vous souhaitez une exposition en présence du corps, il est préférable de fournir également les prothèses dentaires, s'il y a lieu. Si vous le souhaitez, vous pouvez également fournir des effets personnels tel que bijoux, lunette, etc.

Pour une crémation, **il n'est pas nécessaire d'apporter des vêtements**. Si vous le désirez, vous pouvez apporter des vêtements décontractés (jaquette ou pyjama).

□ **Les renseignements sur la personne décédée** :

- Renseignements qui se trouvent sur le certificat de naissances de la personne décédée (nom à la naissance, date et lieu de naissance)
- Carte d'assurance-maladie (si vous l'avez en votre possession) ;
- Carte d'assurance sociale (ou le numéro, si vous n'avez pas la carte en votre possession) ;
- Permis de conduire (s'il y a lieu)
- Permis de possession d'arme (s'il y a lieu)
- Autres renseignements importants : adresse de domicile, nom et prénom du père et de la mère
- Date et lieu de mariage
- Statut civil

□ Si la personne décédée a un **conjoint vivant**, les mêmes informations nous seront nécessaires.

□ Si la personne décédée est **veuve ou divorcée**, les mêmes informations nous seront nécessaires pour le conjoint. Nous aurons aussi besoin de la date du décès de son conjoint ou de la date de divorce.

□ **La photo de la personne décédée** qui sera utilisée pour l'avis de décès dans les journaux et les signets commémoratifs. La photo peut être en format papier, sur clé USB ou vous pouvez nous la faire parvenir par courriel. Vous pouvez aussi apporter plusieurs photos afin de voir laquelle sortira le mieux, selon vos préférences. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire vos choix pour les signets avant la rencontre, prendre en note vos choix pour le conseiller. Sinon, ce sera fait lors de la rencontre. Consulter le site internet de la compagnie Memento https://memento.co/ .

□ **Une liste des membres de la famille et des amis**, cette liste sera utilisée pour bâtir l'avis de décès dans les journaux. Le conseiller vous aidera à structurer un texte.

□ **Pièces d'identité du signataire**. Il est important que la personne qui s'occupera des documents légaux nous apporte deux pièces d'identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport, certificat de naissance).

Lors de votre rencontre, veuillez prévoir un acompte <u>minimum de 25%</u> du montant total du contrat lors de la signature avec le conseiller ou la conseillère. <u>Le déclarant qui signe le contrat funéraire est responsable de payer l'entièreté des frais funéraires même si vous refusez la succession.</u>